Ref: CA2024/13

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 FÉVRIER 2024

<u>DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CHARTE LGBTQIA +</u> DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

⇒ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 02 février 2024 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3, Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- > Entendu l'exposé en séance de Madame la vice-présidente étudiante,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1:

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la charte LGBTQIA+, telle que figurant en pièce ci-jointe.

Article 2:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 02/02/2024.

Membres présents	14
Membres représentés	9
Abstention (s)	0
Votants	23
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0

Le Président,

Lionel LARRÉ.

PRESIDENCE

TE BORDEAUX MON

- 9 FEV. 2024

Publié le

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

- 9 FEV. 2024